

Mercredi, 14 juin 2000

PRÉSIDENTE DE M. COLOM I NAVAL

Vice-président

22. Modification de l'ordre du jour

M. le Président propose, conformément à l'article 111 du règlement, une modification de l'ordre du jour de la présente période de session.

Par lettre du 8 juin 2000, le Conseil a consulté le Parlement sur:

- la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 974/98 concernant l'introduction de l'euro (COM(2000) 346 — C5-0291/2000 — 2000/0137(CNS));
- la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1103/97 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro (COM(2000) 346 — C5-0292/2000 — 2000/0134(CNS)).

en l'invitant à rendre ses avis avant le Conseil européen de Feira qui a lieu le 19 juin 2000.

La commission économique, compétente au fond, a décidé d'appliquer la procédure simplifiée conformément à l'article 158 du règlement à ces deux propositions.

M. le Président propose de les traiter selon la procédure sans rapport.

Le Parlement marque son accord sur cette proposition.

Le délai de dépôt des amendements est fixé à jeudi 15 juin, 10 heures.

Le vote aura lieu vendredi 16 juin (points 5 et 6 du PV du 16.6.2000).

23. Reconstruction de l'Amérique centrale (débat)

M. Marset Campos présente son rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense, sur la communication de la Commission et du Conseil et au Parlement européen relative à un plan d'action communautaire pour la reconstruction de l'Amérique centrale (COM(1999) 201 — C5-0111/1999 — 1992/2114(COS)) (A5-0133/2000).

Interviennent les députés Laschet, rapporteur pour avis de la commission des budgets, Kreissl-Dörfler, rapporteur pour avis de la commission de l'industrie, Fernández Martín, rapporteur pour avis de la commission du développement, Salafranca Sánchez-Neyra, au nom du groupe PPE-DE, Fava, au nom du groupe PSE, Knörr Borràs, au nom du groupe Verts/ALE, Liese, Linkohr et M. Vitorino, membre de la Commission.

M. le Président déclare clos le débat.

Vote: point 19 du PV du 15.6.2000

24. Procédures d'asile (débat)

M. Ingo Schmitt présente son rapport, fait au nom de la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures, sur le document de travail de la Commission «Vers des normes communes en matière de procédures d'asile» (SEC(1999) 271 — C5-0157/1999 — 1999/2148(COS)) (A5-0123/2000).

Interviennent les députés Echerer, rapporteur pour avis de la commission juridique, Pirker, au nom du groupe PPE-DE, Schulz, au nom du groupe PSE, Wiebenga, au nom du groupe ELDR, Ceyhun, au nom du groupe Verts/ALE, Angelilli, au nom du groupe UEN, Krarup, au nom du groupe EDD, Palacio Vallerandi, Echerer, Coelho, Fatuzzo, Banotti et M. Vitorino, membre de la Commission.

M. le Président déclare clos le débat.

Vote: point 20 du PV du 15.6.2000